

/TO
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-235 DU 12 MAI 1997

Portant nomination de Monsieur
Saliou ABOUDOU en qualité
d'Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire de la République du
Bénin près les Pays Bas
avec résidence à Bruxelles

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N° 97-93 du 28 Février 1997 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

VU le Décret N° 96-503 du 06 Novembre 1996 portant nomination de
Monsieur Saliou ABOUDOU en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près
le Royaume de Belgique.

SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Avril 1997,

.../...

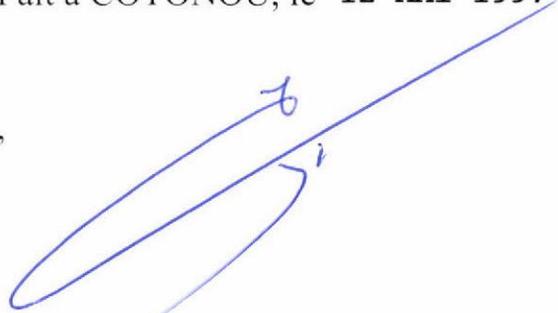
D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Saliou ABOUDOU est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près les Pays-Bas avec résidence à Bruxelles.

Article 2.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le **12 MAI 1997**

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Pierre OSHO.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MAEC 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-csm-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 INTERESSE 1 JORB 1.